

CHALLENGE DES COMMISSAIRES DE L'ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE

Article 1

L'Association Sportive Automobile ACO Perche Val de Loire organise le Challenge des Commissaires dont l'inscription est automatique dès la première participation. Ce Challenge est exclusivement réservé aux licenciés de l'ASA ACO Perche Val de Loire titulaires d'une licence OFFICIEL en cours de validité dont la liste est la suivante :

- Commissaire stagiaire
- Commissaire
- Commissaire Chef de Poste (Route et Circuit)

Article 2

Toute participation à une épreuve automobile inscrite au calendrier de l'ASA ACO Perche Val de Loire donnera droit à une attribution de points par jour de présence suivant le barème suivant :

- Rallye National	4
- Rallye Régional	3
- Circuit Terre National	2
- Circuit Terre Régional	1
- Course de Côte Nationale	2
- Course de Côte Régionale	1
- Slalom, Run	1

Article 3

Les organisateurs de chaque épreuve devront retourner au secrétariat de l'ASA ACO Perche Val de Loire une liste (Nom, Prénom, N° de licence) des commissaires ayant participé à l'épreuve sans oublier en particulier dans les rallyes les commissaires de parcs, Point Stop dans un délai de 15 jours afin de pouvoir réaliser le classement de ce challenge.

Article 4

Le classement provisoire de ce challenge sera publié sur le site Internet de l'ASA ACO Perche Val de Loire (www.asapvl.com) au fur et à mesure du déroulement des épreuves.

Le simple fait de ne pas prévenir au moins 48 heures à l'avance de son absence (sauf cas de force majeure) l'organisateur de l'épreuve à laquelle le commissaire s'était inscrit, implique l'exclusion de ce challenge.

Article 5

Il sera établi un classement final qui sera publié sur le site Internet de l'ASA ACO Perche Val de Loire (www.asapvl.com). La remise des prix aura lieu le jour de l'Assemblée générale de l'ASA ACO Perche Val de Loire. Les ex-aequo seront départagés au prorata du plus grand nombre d'épreuves effectuées.

Seront récompensés :

- les 3 premiers du classement final
- 5 commissaires ou chef de poste choisis par tirage au sort
- 2 commissaires stagiaires classés choisis par tirage au sort

Article 6

Tous les cas non prévus au présent règlement ainsi que les litiges éventuels seront étudiés par le Comité Directeur de l'ASA ACO Perche Val de Loire après avis du Responsable des Commissaires.

